



COMPTES ANNUELS 2019

INSTITUT SAINT-JACQUES

Du 01-01-2019 AU 31-12-2019

BILAN

ACTIF	2019			2018
	Valeur d'acquisition	Amortissements	Valeur Nette	
ACTIF IMMOBILISE				
- Immobilisations incorporelles	3 851	3 851	0	344
- Immobilisations corporelles (mobiliers et matériels)	1 740	1 740	0	95
- Immobilisations financières (titres et dépôts de garantie)	0	0	0	0
TOTAL I	5 591	5 591	0	440
ACTIF CIRCULANT				
- Stocks	20 530	0	20 530	0
- Avances et acomptes versés sur commande	0			
- Créances clients	0	0	0	0
- Autres créances	0	0	0	0
<i>dont subventions à recevoir</i>	0	0	0	0
- Valeurs mobilières de placement	0	0	0	0
- Disponibilités (autres que caisse)	700 993	0	700 993	475 904
- Caisse	181	0	181	181
TOTAL II	721 704	0	721 704	476 084
COMPTES DE REGULARISATION ACTIF				
- Charges constatées d'avances	0		0	0
TOTAL III	0	0	0	0
TOTAL ACTIF	727 295	5 591	721 704	476 524

PASSIF	2019	2018
FONDS ASSOCIATIFS ET RESERVES		
<u>Fonds propres :</u>		
- Dotation initiale	0	0
- Réserves	0	0
- Report à nouveau	26 945	22 274
- Résultat de l'exercice	38 555	4 670
<u>Autres fonds :</u>	0	0
TOTAL I	65 499	26 945
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	0	0
TOTAL II	0	0
FONDS DEDIES		
- sur subventions de fonctionnement	0	0
- sur autres ressources	467 962	370 016
DETTES		
- Emprunts et dettes assimilées plus d'un an	0	0
- Emprunts et dettes financières à moins d'un an	0	0
- Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	0	0
- Fournisseurs et comptes rattachés	26 300	5 100
- Autres	161 943	74 463
TOTAL III	656 205	449 579
COMPTES DE REGULARISATION PASSIF		
- Produits constatés d'avance	0	0
TOTAL IV	0	0
TOTAL PASSIF	721 704	476 524

COMPTE DE RESULTAT

CHARGES	Exercice 2019	Exercice 2018
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats matières premières et marchandises	570	0
Services extérieurs	2 735	2 735
Dont :		
- Sous-traitance	0	0
- Locations et charges	0	0
- Entretien, réparations et maintenance	0	0
- Primes d'assurances	0	0
- Etudes, documentations, séminaires, conférences	2 735	2 735
Autres services extérieurs	2 616	2 614
Dont :		
- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	2 500	2 500
- Publicité, relations publiques	100	100
- Déplacements, missions et réceptions	0	0
- Frais postaux et frais de télécommunication	0	0
- Services bancaires et assimilés	16	14
- Autres prestations	0	0
Impôts et taxes	0	0
Charges de personnel	0	0
- Rémunération du personnel	0	0
- Charges de sécurité sociale et de prévoyance	0	0
Autres charges courantes	87 480	72 000
- Subventions versées par l'organisme	87 480	72 000
Dotations aux amortissements et provisions	206 965	108 804
Dont:		
- Engagements à réaliser sur ressources affectées	206 526	106 940
SOUS-TOTAL I	300 365	186 152
Charges financières	0	0
Charges exceptionnelles	0	0
Dont :		
- Valeurs comptables des éléments d'actif cédés (compte 6)	0	0
TOTAL CHARGES	300 365	186 152
RESULTAT (EXEDENT)	38 555	4 670

PRODUITS	Exercice 2019	Exercice 2018
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Ventes de produits finis, prestations de service	867	0
Production stockée et immobilisée (71 et 72)	0	0
Subventions d'exploitation (74)	0	0
Transfert de charges (791)	0	0
Autres produits de gestion courante (75)	229 473	118 822
Dont :		
- Dons	206 526	106 940
- Autres produits de gestion	22 947	11 882
Reprises sur amortissements et provisions (781)	108 580	72 000
Dont:		
- Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs	108 580	72 000
SOUS-TOTAL I	338 920	190 822
Produits financiers	0	0
Produits exceptionnels	0	0
Dont :		
- Produits de cessions des éléments actif cédés (cpte 775)	0	0
- Quote-part des sub d'invest. virées au compte de résultat	0	0
TOTAL PRODUITS	338 920	190 822
RESULTAT (DEFICIT)	0	0



ANNEXE

INSTITUT SAINT-JACQUES

DU 01-01-2019 AU 31-12-2019

I. PREAMBULE

Désignation du fonds de dotation : « Institut Saint Jacques – Toulouse »

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31 décembre 2019, dont le total est de 721 704€ et au compte de résultat de l'exercice dégagant un excédent net comptable de 38 554,77€.

L'exercice social a une durée de 12 mois, recouvrant la période allant du 01 janvier 2019 au 31 décembre 2019.

Les notes et les tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes ont été établis par le Conseil d'Administration du fonds de dotation, conformément aux dispositions du règlement 99-01 du CRC relatif aux modalités d'établissements des comptes annuels des associations.

II. FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

L'édition en plusieurs exemplaire d'un livre, destinés à la revente, en lien avec la valorisation du patrimoine historique du CHU de Toulouse.

III. REGLES ET METHODES COMPTABLES

(Code du commerce – article L. 123-12 à L. 123-28 et R. 123-172 à R. 123-208)

(Règlement ANC n°2014-03 relatif au plan comptable général : nouveau PCG art. 831-1/1)

Les comptes de l'exercice clos le 31-12-2019 ont été élaborés et présentés selon les normes définies par le nouveau plan général issu de l'adoption par l'Autorité des normes comptables du règlement n°2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général, homologué par arrêté du 8 septembre 2014, publié au Journal Officiel du 15 octobre 2014, en tenant compte des dispositions réglementaires spécifiques suivantes :

- Du règlement 99-01 du CRC relatif aux modalités d'établissements des comptes annuels des associations et fondations,
- De l'avis n°2009-01 du CNC (Conseil National de la Comptabilité) daté du 5 février 2009 et relatif aux règles comptables applicables aux fondations et fonds de dotation modifiant le règlement n°99-01 pour tenir compte des spécificités des fondations et des fonds de dotation.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices,
- Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

3.1 Créances et dettes

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, fait l'objet d'une dépréciation pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

3.2 Valeurs mobilières de placement

Le fonds de dotation n'a effectué aucune opération relative à des valeurs mobilières de placement au cours de cet exercice. Pour cette raison, la méthode de comptabilisation des valeurs mobilières de placement et leur provisionnement éventuel est sans objet.

3.3 Disponibilités

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

3.4 Dons manuels :

Les dons manuels comptabilisés au titre de cet exercice correspondent à ceux encaissés lors de ce dernier.

3.5 Immobilisations :

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement), des coûts directement attribuables à ces immobilisations en vue de leurs utilisations envisagées.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de :

- leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement),
- des coûts directement attribuables et engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon leurs utilisations envisagées,

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilisation ou de la durée d'usage prévue :

- | | |
|--|-------|
| - Concessions et droits assimilés, brevets, licences, procédés | 3 ans |
| - Autres immobilisations corporelles | 3 ans |

3.6 Stock :

La valorisation du stock final est évaluée au coût d'achat de la marchandise non vendue.

3.7 Faits significatifs postérieurs à la clôture :

Aucun fait significatif intervenu postérieurement à la clôture de l'exercice ne paraît devoir être signalé.

IV. COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU BILAN

5.1 Actif immobilisé :

Tableau des immobilisations brutes

Valeurs brutes	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	3 850,80 €	- €	- €	3 850,80 €
Immobilisations corporelles	1 740,00 €	- €	- €	1 740,00 €
Immobilisations financières	- €	- €	- €	- €
Total	5 590,80 €	- €	- €	5 590,80 €

Aucune immobilisation n'a été effectuée au cours de l'exercice 2019.

Amortissements et provisions

Amortissements & provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	3 506,50 €	344,30 €	- €	3 850,80 €
Immobilisations corporelles	1 644,66 €	95,34 €	- €	1 740,00 €
Immobilisations financières	- €	- €	- €	- €
Total	5 151,16 €	439,64 €	- €	5 590,80 €

5.2 Etat des stocks :

Stocks

Valeurs brutes	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Stocks	- €	20 530,30 €	- €	20 530,30 €
Total	- €	20 530,30 €	- €	20 530,30 €

5.3 Etat des créances :

	Montant brut	Échéance à moins d'un an	Échéance à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé			
Créances rattachées à des participations	- €	- €	- €
Prêts	- €	- €	- €
Autres	- €	- €	- €
Créances de l'actif circulant			
Créances clients et comptes rattachés	- €	- €	- €
Autres	- €	- €	- €
Charges constatées d'avances	0,00 €	0,00 €	- €
Total	0,00 €	0,00 €	- €

5.4 Charges constatées d'avances :

Aucune charge constatée d'avance n'a été émise pour l'exercice 2019.

5.5 Produits à recevoir :

	Montant
Divers produits à recevoir	- €
Intérêts courus à recevoir	- €
Total	- €

5.6 Fonds propres / associatifs :

Fonds propres / associatifs	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Fonds associatifs				
Report à nouveau	22 274,22 €	4 670,39 €	- €	26 944,61 €
Résultat comptable	4 670,39 €	38 554,77 €	4 670,39 €	38 554,77 €
Total	26 944,61 €	43 225,16 €	4 670,39 €	65 499,38 €

La dotation du fonds s'élève à 0€ à la clôture de l'exercice, en raison de l'absence de dotation en capital initiale conformément à l'article 7 des statuts. Sur le fondement de ce même article, la dotation en capital est consommable.

Plusieurs dons ont été reçus au cours de l'exercice :

- Des dons d'industriels à hauteur de 187 200,00€
- Des dons de particuliers à hauteur de 31 278€
- Des dons d'associations à hauteur de 10 995€

Contrairement aux donations et legs reçus, où l'article 140 de la LME du 04 août 2008 impose de comptabiliser leurs montants obligatoirement en dotation en capital, les dons manuels peuvent être comptabilisés de deux manières : soit en « dotation en capital », soit en « ressources ».

La comptabilisation des dons manuels reçus en « ressources », avec leur suivi au titre des fonds dédiés par rapport aux 3 axes définis par le fonds de dotation « Institut Saint-Jacques- Toulouse », a été préférée en raison pour l'instant d'une absence de capitalisation importante, afin de financer à très court terme des opérations à partir des seules ressources issues de dons.

5.7 Fonds dédiés ventilés par axes :

Fonds dédiés	A l'ouverture	Correction ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Recherche et Innovation	20 650 €	0 €	113 207 €	87 480 €	46 377 €
Qualité et sécurité des soins	9 927 €	0 €	594 €	0 €	10 521 €
Préservation du patrimoine	339 440 €	0 €	88 716 €	21 100 €	407 056 €
Non fléché	0 €	0 €	4 009 €	0 €	4 009 €
Total	370 017 €	0 €	206 526 €	108 580 €	467 963 €

Les fonds dédiés sont constitués par les montants des dons manuels reçus au cours de l'exercice et affectés en totalité aux axes prévus par les statuts.

L'affectation consiste à répartir les fonds entre les axes statutaires. Cette affectation est obligatoirement conforme à la volonté du mécène ou du donateur lorsqu'elle est expressément exprimée.

Conformément à l'annexe 2 des statuts, une quote-part de 10% est affectée systématiquement aux moyens généraux du fonds de dotation afin de financer son administration et sa communication.

Les sommes non dépensées, qui correspondent aux fonds dédiés inscrits au passif du bilan, demeurent ainsi disponibles pour la continuité des engagements pris par le fonds.

La diminution des fonds dédiés à hauteur de 108 580€ correspond, en l'attente de la décision d'affectation par le Conseil d'Administration, à :

- La somme de 87 480 € au projet de recherche : comment développer l'empowerment des patients en leur donnant outils/solutions pratiques (Fondation Entreprise Roche),
- La somme de 21 100 € (édition d'un livre en lien avec la valorisation du patrimoine historique du CHU de Toulouse « histoire des Hôpitaux e Toulouse »).

5.8 Etat des dettes :

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 188 243€ et le classement par échéance s'établit comme suit :

	Montant total	de 0 à 1 an	de 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles	- €	- €	- €	- €
Autres emprunts obligataires	- €	- €	- €	- €
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit dont:	- €	- €	- €	- €
- à 1 an au maximum à l'origine	- €	- €	- €	- €
- à plus de 1 an à l'origine	- €	- €	- €	- €
Emprunts et dettes financières divers	- €	- €	- €	- €
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	188 243,00 €	188 243,00 €	- €	- €
Dettes fiscales et sociales	- €	- €	- €	- €
Dettes sur immobilisation et comptes rattachés	- €	- €	- €	- €
Autres dettes	- €	- €	- €	- €
Total	188 243,00 €	188 243,00 €	- €	- €

Les dettes concernent principalement le reversement au CHU de Toulouse des montants affectés en 2018 (27 000€ et 45 000€) et en 2019 (87 480€).

5.9 Charges à payer :

	Exploitation	Exceptionnelles	Financières	Total
Intérêts courus à payer	- €	- €	- €	- €
Dettes provisions pour congés payés	- €	- €	- €	- €
Personnel - autres charges à payer	- €	- €	- €	- €
Charges sociales congés payés	- €	- €	- €	- €
Charges sociales - charges à payer	- €	- €	- €	- €
Etat - autres charges à payer	- €	- €	- €	- €
Total	- €	- €	- €	- €

V. AUTRES INFORMATIONS

5.1 Effectifs

Le fonds de dotation « Institut Saint Jacques – Toulouse » n’a employé aucun salarié au cours de l’exercice à l’identique de l’exercice précédent.

5.2 Engagements d’indemnités de fin de carrière

Cette réglementation est sans objet dans la mesure où le fonds de dotation n’a aucun salarié.

5.3 Contributions volontaires en nature

Les contributions bénévoles effectuées par les membres du Conseil d’administration, par les membres du Comité technique, et par toute personne amenée à gérer le quotidien du fonds de dotation sous le contrôle du Conseil d’administration, ne font pas l’objet d’une valorisation comptable.

Il n’y a pas d’appel public au bénévolat.

Ces contributions ne présentant pas de caractère significatif, il a été décidé de ne pas fournir d’évaluation chiffrée du bénévolat pour l’exercice.

5.4 Affectation des dons non fléchés

Le Conseil d’Administration doit se prononcer sur l’affectation des dons non fléchés à hauteur de 4 009.05€.